

COMPTE RENDU
COMMISSION PERSONNEL
du jeudi 14 mars 2024 à 18 h 00

Absents excusés :

MM. GUERIN Bruno, DELION Serge

Mme : PUJOL Josette,

ORDRE DU JOUR :

- 1° Prime pouvoir d'achat
- 2° Rapport social unique 2022
- 3° document unique
- 4° questions diverses

**TOUS LES DOCUMENTS PROJETES LORS DE LA REUNION SONT
DISPONIBLES SUR LE SITE INTRANET DE LA COMMUNAUTE**

Préambule

➤ Mot d'accueil

Présentation de Sandra Pouzols, qui a intégré le service des ressources Humaines de la Communauté en mars dernier. Elle est plus particulièrement gestionnaire de la Paye, s'occupe également des dossiers retraite, est assurée également en binôme avec Sonia TOURON le quotidien du service pour la partie administrative (suivi des contrats, des carrières,...).

➤ Rappel de l'ordre du jour

1° Prime pouvoir d'achat

Vues n°3 à n°6

- **Les vues 3 et 4** rappellent l'aspect réglementaire de l'instauration de la Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle.

Pour la fonction publique territoriale le législateur a statué quatre mois après l'avoir instaurée dans les fonctions publiques d'Etat et hospitalière.

- **La vue 5** est une simulation de l'instauration en Communauté de la prime pouvoir d'achat.

Pour la CCCC elle représente la somme de 119 268.38 € répartie sur les trois budgets, soit :

- pour le budget général sont concernés
184 agents/240 agents,93 810.38 €
- pour le budget du service gestion des déchets sont concernés
33 agents/34 agents.....17 482.00 €
- pour le budget de la restauration scolaire sont concernés
12 agents/13 agents..... 7 976.00 €

Si vous êtes d'accord avec cette proposition, elle sera soumise pour avis auprès du Comité Social Territorial. Ensuite, Il conviendra de délibérer lors d'un prochain conseil communautaire sachant que cette prime si elle est instaurée doit être versée en une ou plusieurs fois avant le 30 juin 2024.

- **La vue 6** reprend dans les grandes lignes les critères d'éligibilité. Tous les agents ne sont pas concernés puisqu'il faut répondre à ces critères d'éligibilité.

2° Rapport Social Unique

Vues n°7 à n°20

- Ce document remplace le Bilan Social qui était présenté tous les 2 ans aux élus.
- Beaucoup plus réduit dans sa forme, il dévoile cependant de précieux renseignements sur la masse salariale de la collectivité.

- Le RSU devra être porté à la connaissance des élus communautaires avant le 31 décembre de l'année en cours.

3°/ Document unique

La vue n°21

- Le bureau d'études Qualiconsult correspond au mieux aux attentes de la collectivité. Les techniciens se déplacent pour évaluer les postes et nous accompagner dans toute la démarche. Un rendu du rapport sera fait cinq semaines après le commencement de l'étude.
Si cette proposition commerciale est retenue, il conviendra d'inscrire au budget la somme de 28 662 €.

4°/ Questions diverses

- Coffre-fort numérique :
Depuis le début de l'année les agents peuvent recevoir leur bulletin de salaire par voie dématérialisée. Ce bulletin est stocké dans un coffre-fort numérique dédié à l'agent. La Communauté a mis en place ce service car il tend à se généraliser et apporte une sécurisation supplémentaire des données personnelles pour l'agent. Il simplifie énormément, les recherches lors de la constitution des dossiers de retraite notamment.
- Site Ressources Humaines :
Les agents peuvent depuis le 1^{er} mars 2024 accéder directement via le site RH à certains documents administratifs relevant des ressources humaines, à des comptes rendus de réunions, ou aux informations du COSD66....
Ce site compte tenu de la situation géographique de certains services de la Communauté s'imposait. Il limite ainsi les déplacements des agents et permet une information en temps réel pour tous les agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le Président de la Commission,

P.ARRO